



Acceptation ou refus d'une lettre recommandée

Par **BATISTOU**, le **09/01/2008** à **17:03**

Quelle est la différence entre le fait de ne pas aller réclamer une lettre recommandée à la poste (après réception d'un avis en absence) et de la refuser après avoir été informé des coordonnées de l'expéditeur ?

En résumé, peut-on refuser une lettre recommandée, et qu'en résulte-t-il ?

MERCI

Par **jeanyves**, le **09/01/2008** à **18:36**

Bonjour,

Je vous déconseille fortement de ne pas aller chercher cette lettre recommandée à la Poste. La Poste va garder 15 jours votre recommandé et le renverra à l'expéditeur avec la mention " N'est pas venu le réclamer" (ou quelque chose d'approchant).

L'ennui pour vous , vous ne connaîtrez pas le contenu de cette lettre et il vous sera impossible d'en contester la teneur.

La procédure continuera malgré tout.

Restant à votre disposition,

jeanyves